

et les traiter plus équitablement. J'espère que les députés de tous les partis se rendront compte que le sous-amendement est juste et équitable, et qu'ils l'appuieront. A quelque parti que l'on appartienne, j'espère que l'on saura voter comme il convient, sur cette question. Je sais que les municipalités de la Colombie-Britannique,—et sauf erreur, de tout le Canada,—méritent toutes qu'on leur accorde l'aide financière prévue par ce sous-amendement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: Avant la mise aux voix, puis-je dire aux honorables députés que, peu après la proposition de l'amendement, je me suis demandé avec quelque inquiétude s'il était conforme au Règlement. Comme le savent les députés, dès qu'un amendement est proposé, il est régulier de présenter un sous-amendement. Reconnaisant que, si l'amendement enfreint le Règlement, le sous-amendement doit tomber, j'ai consulté les autorités et je me suis moi-même posé des questions.

Considérant qu'on accorde toujours une grande latitude à l'égard du budget, et que l'amendement aurait pu être déclaré irrégulier, surtout parce que les amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône avaient porté sur une foule de sujets, j'ai décidé de ne pas intervenir. Je sais que les honorables députés estiment peut-être à l'heure actuelle que c'est fantaisie de ma part de faire ces observations. Mais je veux faire observer aux honorables députés que, s'ils examinent certaines décisions passées, ils constateront que la question de la similitude entre l'amendement proposé à l'égard de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui est proposé à l'égard de la motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens ou des subsides, a toujours fait l'objet d'un examen sérieux de la part de mes prédécesseurs.

Il s'est présenté des cas difficiles à trancher, et il y en a un que je puis citer maintenant et qu'a dû régler M. l'Orateur Macdonald. On trouvera sa déclaration dans les *Journaux* de 1950, page 47 du 28 février 1950. J'invite aussi les honorables députés à se reporter à la décision rendue le 22 novembre 1952 par monsieur l'Orateur Black et qui figure à la page 113 des *Journaux*.

Les honorables députés constateront alors que parce que la question du chômage avait déjà fait l'objet d'un amendement sur lequel la Chambre s'était prononcée, elle fut ensuite reprise dans un autre amendement et de nouveau soumise à la Chambre. Dans ces cir-

constances, monsieur l'Orateur Black a non seulement tenu compte de la similitude des deux amendements mais il s'est reporté aux arguments avancés dans le débat pour conclure que la Chambre ayant refusé de condamner la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement à l'égard du chômage en rejetant l'amendement au discours du trône proposé par le chef de l'opposition, la Chambre ne pouvait être appelée à décider une seconde fois sur le même sujet.

Les honorables députés peuvent se reporter, pour leur information, à l'ouvrage de Bourinot, page 328, et au commentaire 357 de la troisième édition de Beauchesne.

Quant à l'autre point selon lequel toute irrégularité dans une partie quelconque d'une motion rendra la motion irrégulière et partant le sous-amendement, on verra que le commentaire 330 de Beauchesne porte précisément là-dessus.

Je le répète, je ne veux pas susciter de difficultés en ce moment. J'avais examiné l'amendement peu après sa présentation et j'ai cru que je pourrais peut-être faire ce qu'a fait mon prédécesseur en 1950 et déclarer qu'à l'avenir les honorables députés devraient être extrêmement prudents en présentant des amendements à l'Adresse car autrement, la Chambre s'étant prononcée sur les divers points alors décidés, tout amendement subséquent devrait être déclaré irrecevable.

Pour le moment, la Chambre me saura gré d'être généreux; je vais mettre la question aux voix. L'attitude que je viens de prendre ne devrait pas servir de précédent.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté).

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aitken (M^{11e})
Argue
Barnett
Bell
Bennett (M^{11e})
Blackmore
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Ferguson
Fleming
Gillis
Green
Hahn
Hamilton (York-Ouest)
Hansell

MM.

Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Lennard
Low
Macdonnell
MacLean
McBain
McCullough
(Moose-Mountain)
McGregor
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Noseworthy
Patterson
Pearkes
Quelch